

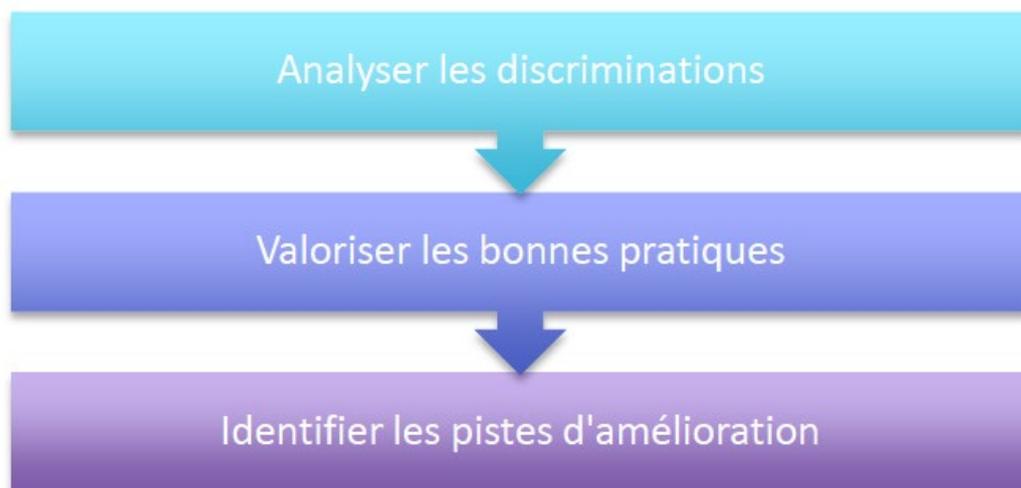
L'UFOLEP une fédération mobilisée de sa structuration fédérale à la prise en charge des victimes.

Première fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP présente **une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain**. Son projet politique s'inscrit dans les fondamentaux politiques et idéologiques de la Ligue de l'enseignement et s'articule autour de la diffusion de savoirs sur des problématiques citoyennes telles que la défense du principe de laïcité, la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre l'homophobie.

Porteur de ses valeurs citoyennes, le comité directeur de l'UFOLEP a lancé le groupe de travail F.A.I.R (Fédération en Action pour l'Inclusion et le Respect) qui a pour objectif de favoriser l'empowerment et le leadership des femmes. **Dans le cadre de ses travaux, le groupe F.A.I.R a établi la nécessité de réaliser un diagnostic sur les discriminations basées sur le genre élargi à l'ensemble du réseau qui comprend :**

- 1 structuration nationale,
- 13 comités régionaux,
- 101 comités départementaux et leurs commissions sportives,
- 8 500 associations sportives.

Ce diagnostic, réalisé par le cabinet Egaé, a couvert à la fois **les pratiques internes et organisationnelles des membres du réseau et les activités** (activités sportives, insertion professionnelle, accompagnements des associations, formations, gouvernance, plaidoyer) s'articule autour de **3 objectifs principaux :**



L'UFOLEP est une fédération sportive solidaire et citoyenne. Elle propose une double ambition, celle du Sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport.

Elle illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

C'est l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, le civisme, à travers les principes de laïcité et de citoyenneté.

L'UFOLEP s'affirme comme un partenaire responsable et lucide des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité.

L'UFOLEP compte aujourd'hui 53% de femmes contre 47% d'hommes. Il y a dix ans, celles-ci n'étaient encore que 42%. Le dispositif UFOLEP Toutes Sportives vient renforcer et structurer cette dynamique, notamment en direction des plus exclues.

Toutes Sportives souhaite redonner du sens à l'effort et l'activité physique et sportive, faire pratiquer des sports ou pratiques avec plaisir et pédagogie positive, développer la communication de proximité (directement auprès des publics féminins et des familles), prendre largement en compte les dimensions psychologiques et familiales, et surtout affiner l'offre sportive pour la rendre plus adaptée à la demande féminine.

Car beaucoup trop de femmes ont un accès au marché du travail et une employabilité limitée, des acquis sociaux non respectés et moindres (salaires, retraites, reconnaissance des diplômes et compétences, temps de loisirs, ...), et des violences subies dans le cadre professionnel comme personnel (psychologiques, physiques et sexuelles).

Fort de ce travail de diagnostic interne et externe réalisé par le cabinet Egaé (document que vous pouvez trouver en pièce jointe), notre fédération a pu :

- Formaliser un diagnostic exigeant et rigoureux allant de l'analyse de nos statuts, nos règlements fédéraux en passant par nos activités sportives, nos programmes socio sportifs ainsi que nos différents espaces de gouvernance, de direction et de travail,
- Obtenir une vision claire et objective de la problématique de l'égalité homme – femme et du sujet des violences vécues et exercées au sein de notre fédération,
- Identifier les angles morts, les axes d'améliorations ainsi que les nouvelles actions à mettre en œuvre,
- Identifier les points de forces, bonnes pratiques de notre structuration, de notre projet politique, ainsi que de nos programmes et dispositifs.

Plan d'Action contre les Violences Sexuelles dans le Sport – UFOLEP

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre plan d'action fédérale, synthèse de nos différents travaux de diagnostic, de recherche, de nos programmes, dispositifs, de nos initiatives et de notre structuration fédérale actuelle et à venir. Ce plan d'action global concerne nos modalités de structuration et de prise en charge de cette problématique que ce soit dans le domaine de la prévention, du signalement et de la prise en charge des faits avérés ou des publics touchés.

1. Prévention et Sensibilisation

• 1.1. Campagnes de sensibilisation

Lancer des campagnes de communication nationales et régionales pour sensibiliser aux violences sexuelles dans le sport, avec des affiches, des brochures et des vidéos éducatives.

Ressource disponible :

Campagne fédérale annuelle Toutes Sportives,

Campagne fédérale annuelle Egalité,

Guide fédéral de lutte contre les violences à l'UFOLEP,

Création d'un baromètre des violences spécifiques à l'UFOLEP distribué par mail aux adhérents et adhérentes ainsi qu'en version papier (200 exemplaires par territoire) afin d'inciter nos comités à en imprimer d'avantage,

Intégration régulière de cette thématique dans notre revue fédérale « Enjeu » des articles réglementaires et juridiques sur le sujet en passant par la présentation d'actions exemplaires et inspirantes de terrain.

Relai des campagnes institutionnelles et des partenaires sur les sujets de l'égalité hommes femmes et de la lutte contre toute forme de discrimination et des violences sexistes, sexuelles, racistes et homophobes.

A venir :

Mise en place d'une campagne fédérale dédiée aux violences sexistes et sexuelles.

• 1.2. Ateliers de sensibilisation

Organiser des ateliers réguliers destinés aux membres (entraîneurs, éducateurs, parents, et athlètes) pour aborder les signes de violences sexuelles, les comportements à risque, et les actions à entreprendre en cas de soupçon.

Nous avons développé cette année un concept fédéral de sensibilisation : « Les apéros laïques de la pensée ». Ces ateliers visent à, en s'appuyant sur notre méthodologie de concertation, d'information et de sensibilisation sur un format de deux heures, à mettre en place une séquence dédiée au sujet de la question du racisme, du sexisme et de l'homophobie au sein de notre fédération. Fort de la trame méthodologique et pédagogique que nous avons développé qui prend la forme d'un guide d'une part et de l'expérimentation menée cette année au niveau national d'autre part. Nous allons cette diffuser ce guide sur l'ensemble des territoires (comités et structures affiliées) et généraliser cet outil sur nos différents évènements et rassemblements.

Enfin, nous finançons au niveau fédéral la mise en place de séjours socio sportifs d'oxygénation, de cohésion et de reconstruction à destination des femmes de notre réseau (dans une logique de prévention des violences), de femmes victimes de violences (issues de nos programmes et de réseaux spécialisés tels que les CIDFF) et issues des réseaux de prostitutions (avec le mouvement du nid).

• 1.3. Journées de sensibilisation

Instituer une journée annuelle de sensibilisation dans toutes les structures affiliées à l'UFOLEP avec des intervenants spécialisés, des conférences et des discussions.

Notre cahier des charges fédéral Toutes Sportives permet pour tout comité ou structures affiliées qui souhaitent mettre en place une journée de sensibilisation (lors du 8 mars ou lors de notre festival du sport autrement) d'être accompagnés par la fédération par la dotation d'un kit de communication dédié, d'une trame d'organisation de conférence type pour ce genre de journées, d'une aide financière fédérale dédiée et d'un carnet d'adresse d'intervenantes et d'intervenants spécialisés sur ces questions. Chaque année ce sont une trentaine de départements qui s'engagent dans l'organisation de ces journées.

2. Formation et Éducation

• 2.1. Formation obligatoire pour les encadrants

Imposer des formations certifiées sur la prévention des violences sexuelles pour tous les entraîneurs, éducateurs sportifs et bénévoles.

Ce point, issu des préconisations de notre rapport diagnostic a été structuré en deux temps.

Dans un premier temps nous avons développé des modules de formations transversaux socio sportifs :

- Intégration d'un module citoyenneté dans l'ensemble de nos formations fédérales d'animateurs et d'officiels,
- Création d'un module socio sportif « citoyenneté » que nous mettons en place sur l'ensemble de nos formations annuelles à destination de notre réseau socio sportif.

A venir :

Déploiement des modules de formation suivants :

- Violences sexistes et sexuelles à l'Ufolep : de la procédure de signalement à une action de prévention des actes et de protection des victimes. Comment passer de la vigilance à une action pro active,

• 2.2. Modules spécifiques pour les dirigeants

Élaborer des modules de formation spécifiques pour les dirigeants et responsables des clubs sur la détection des situations à risque et la mise en place de politiques de protection.

Mise en place des formations fédérales « société en mouvement ». Ces modules de formation à destination de nos dirigeants prennent la forme d'un cahier des charges fédérales permettant ainsi de les déployer dans tous les échelons de la fédération avec un accompagnement fédéral dédié.

• 2.3. Partenariats avec des experts

Collaborer avec des associations spécialisées et des psychologues pour former et éduquer sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles.

Nous disposons de partenariats stratégiques nationaux avec des associations spécialisées dans ces thématiques de la prévention à la prise en charge. A ce jour nous avons comme partenariat :

- Le réseau national des CIDFF,
- La fondation Fier,
- La fondation Alice Milliat,
- Le réseau national Mouvement du nid,
- L'association Colosse aux pieds d'argiles,
- L'association ONU FEMMES.

A venir :

Le centre Hubertine Auclert : dans les domaines de la recherche et de la création de ressource dédiée.

• 2.4. Formation continue

Mettre en place un programme de formation continue afin de mettre à jour les connaissances des encadrants sur les nouvelles recommandations et outils de prévention.

En plus de notre formation fédérale socio sportive « Toutes Sportives », nous allons proposer cette année une formation continue complémentaire aux actions évoquées plus haut :

- Le sport comme outil de reconstruction des violences faites aux femmes et aux femmes victimes de violences.

3. Renforcement des Politiques de Sélection et de Contrôle

• 3.1. Vérification des antécédents

Renforcer les procédures de vérification des casiers judiciaires de tous les encadrants, bénévoles et intervenants extérieurs.

Application au sein de l'UFOLEP de la procédure lancée à partir du 1 janvier 2021 visant à pouvoir faire la vérification de l'honorabilité des adhérents des associations en contact avec des mineurs quand ils exercent l'encadrement d'activités. Pour l'Ufolep, cela concerne l'ensemble des responsables des dirigeants et des animateurs. Le contrôle est effectué selon une procédure automatique par l'Ufolep nationale dès l'adhésion ou le renouvellement d'une adhésion. Via notre plateforme fédérale d'affiliation et d'adhésion webaffiligue.

• 3.2. Charte de bonne conduite

Adopter une charte de bonne conduite que chaque membre doit signer, définissant clairement les comportements appropriés et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Le baromètre des violences que nous diffusons depuis cette année à l'ensemble de adhérents, adhérents, dirigeants, dirigeantes et salariés de l'UFOLEP constitue spécifiquement par le prisme du sujet des violences à diffuser une charge de bonne conduite préventive à l'ensemble de nos parties prenantes fédérales.

• 3.3. Mise en place d'un code éthique

Établir un code éthique décrivant les valeurs et les comportements attendus au sein de l'UFOLEP.

La mise à jour de nos statuts et règlements fédéraux constitue le code éthique et de valeurs de notre fédération sur le sujet des violences, de la non-discrimination et de l'égalité entre tous nos adhérents et bénéficiaires de nos actions.

4. Dispositif de Signalement et d'Accompagnement

• 4.1. Création d'une cellule de signalement

Mettre en place une cellule indépendante et confidentielle, composée de professionnels formés, pour recueillir et traiter les signalements de violences sexuelles.

En sus de la procédure réglementaire de vérification et de signalement obligatoire à chaque fédération, qui a enclenché par notre Commission Nationale des Statuts et des règlements, une révision complète de nos statuts et de nos règlements disciplinaires. Nous allons mettre en place dès cette année, au sein de l'ensemble de nos comités départementaux et régionaux une cellule fédérale FAIR (fédération en action pour l'inclusion et le respect). Cette instance sécurisée par son inscription dans nos règlements intérieurs fédéraux (proposition soumise à notre prochaine assemblée générale) visera :

- A diffuser les procédures règlementaires en vigueur sur ces questions de manière constante sur l'ensemble du territoire,
- A diffuser de manière homogène sur l'ensemble du territoire les outils, ressources et savoirs fédéraux sur ces questions,
- Nommer sur l'ensemble des départements et régions des référents et des référentes FAIR sur ces questions,
- Proposer un espace hybride de traitement de cette problématique sur l'ensemble des territoires. Nos partenaires stratégiques comme les CIDFF, mouvement du nid et colosse aux pieds d'argiles pourront y siéger,
- Créer des espaces safe d'accompagnement et de protection des victimes,
- Coordonner l'action locale des territoires sur ces questions.

• 4.2. Numéro vert et plateforme en ligne

Créer un numéro d'appel gratuit et une plateforme en ligne sécurisée pour permettre aux victimes et témoins de signaler des abus de manière anonyme.

Diffusion de l'ensemble des informations relatives à Signal-Sports sur l'ensemble de nos documents d'affiliation et d'adhésion, l'ensemble des sites internet fédéraux (national, régionaux et départementaux) et des événements fédéraux (rassemblements nationaux sportifs et socio sportifs).

2025 verra l'intensification de la diffusion de l'ensemble des informations relatives au signalement au sein de notre réseau, avec un dispositif de communication régulier d'une part (mensuelle) et de communication systématique en lien avec une actualité en lien avec ce sujet, permettant ainsi d'optimiser la réception et l'attention accordée à ce genre de communication et d'information.

• 4.3. Soutien psychologique et juridique

Assurer un accompagnement psychologique et un soutien juridique gratuits aux victimes et à leurs familles grâce à un partenariat avec des professionnels de la santé mentale et des avocats spécialisés.

Le partenariat national que nous avons avec le réseau national des CIDFF, permet sur l'ensemble des territoires d'organiser un dispositif d'orientation et de prise en charge par des espaces spécialisés. La Mise en place de nos référents et référentes FAIR, évoqué plus haut, permettra d'homogénéiser et de rendre égale ce dispositif d'orientation et de soutien sur l'ensemble du territoire. En plus de ce que peut proposer le dispositif Signal-Sports.

• 4.4. Suivi des dossiers

Mettre en place un suivi rigoureux des dossiers de signalement pour garantir la transparence et la mise en œuvre des actions correctives.

Au niveau fédéral nous disposons de 2 ETP et 3 élus au sein du comité directeur national sont en charge de ces questions, de la structuration juridique à la prise en charge de la thématique. La nomination des référentes et référents FAIR, à partir de 2025 et sur une durée de déploiement de deux ans, sur l'ensemble du territoire permettra, sur une base fédérale réglementaire, de créer une équipe fédérale dédiée au signalement, l'information, l'orientation et la prise en charge sur ces thématiques-là. Créant ainsi au sein de l'UFOLEP en sus de tout le bagage juridique existant de créer des réseaux locaux de protection, de prévention et de prise en charge.

6. Communication et Transparence

• 6.1. Rapports annuels

Publier un rapport annuel détaillant les mesures prises, les incidents signalés et le suivi des actions entreprises pour assurer la transparence envers les membres et le public.

A venir :

Publication dans nos rapports d'activités fédéraux à partir de 2024 des données relatives à l'ensemble des points évoqués ci-dessus.

• 6.2. Diffusion de ressources

Diffuser des guides pratiques, des brochures, et des articles sur la prévention des violences sexuelles à l'attention des clubs et des licenciés.

Le cahier des charges annuel Toutes Sportives permet de diffuser au réseau fédéral l'ensemble des données, ressources, pratiques, procédures de signalement et accompagnement fédéral concernant ce sujet. Le rapport Egaé détaille ce sujet.

• 6.3. Portail d'information

Développer un portail en ligne dédié aux questions de sécurité et de prévention, comprenant des FAQ, des témoignages et des conseils pour savoir comment réagir face à un cas de violence sexuelle.

A venir :

Mise en place de ce dispositif à partir de 2026 en lien avec la structuration du réseau des référentes et des référents FAIR.

7. Évaluation et Amélioration Continue

• 7.1. Audits réguliers

Réaliser des audits internes réguliers pour évaluer l'efficacité des mesures prises et identifier les axes d'amélioration.

Réalisation du diagnostic réalisé avec l'accompagnement du cabinet Egaé. Le Prochain AUDIT interne généralisé, sauf incident fédéral d'ampleur, sera réalisé en 2028.

• 7.2. Enquêtes de satisfaction

Mener des enquêtes anonymes auprès des membres pour recueillir des retours sur la mise en œuvre des actions de prévention et des dispositifs de soutien.

Fort de l'enquête fédérale que nous avons réalisé avec le cabinet Egaé qui a permis de nous recueillir plus de 4300 retours au questionnaire, nous allons en lien avec la mise en place des référentes et référents FAIR territorialiser cette démarche sur les départementaux de France à partir de 2026, afin d'obtenir un baromètre annuel sur ce sujet au plus proche de nos associations et structures affiliées ainsi que de nos adhérents et adhérentes.

• 7.3. Adaptation des politiques

Adapter les politiques en fonction des retours d'expérience et des nouvelles recommandations légales et sociales.

La mise en place de nos GT fédéraux en début de saison sportive, nous permet chaque année de faire évoluer notre cahier des charges fédéral Toutes Sportives particulièrement et nos pratiques fédérales plus généralement sur la base des retours, préconisations et « critiques » de nos parties prenantes internes et externes. Nous rassemblons chaque début de saison sportive entre 300 et 400 personnes sur ces rassemblements qui orientent nos cahiers des charges, nos modalités d'accompagnement des initiatives territoriales ainsi que de nos priorités de mise en œuvre annuelles.

8. Sanctions et Mesures Correctives

• 8.1. Procédures disciplinaires claires

Mettre en place des procédures disciplinaires strictes pour toute infraction signalée et vérifiée, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Application, au sein de l'UFOLEP du cadre réglementaire et législatif liés aux dispositifs d'honorabilité et de signal-sports.

• 8.2. Collaboration avec les autorités

Coopérer pleinement avec les autorités compétentes pour toute enquête judiciaire ou policière.

Application du cadre législatif et réglementaire en vigueur de l'identification au signalement. Cette démarche prend forme dès l'adhésion à l'UFOLEP jusqu'à un signalement éventuel qui se met en place de fait en lien avec les autorités.

• 8.3. Suspension préventive

Appliquer des suspensions préventives des personnes mises en cause jusqu'à la clarification des faits.

Ce point est intégré dans nos règlements intérieurs.

ANNEXE : éléments de constats sociétaux, généraux et spécifique au sport dans le domaine des violences et des violences faites aux femmes en France, qui ont accompagné en plus du travail de diagnostic réalisé par le cabinet EGAE et nos différents programmes fédéraux la construction du plan d'action fédéral.

Constats généraux égalité hommes femmes \ violences au sein de la société.

- Le salaire horaire moyen des femmes en Europe **est inférieur de 16 % à celui des hommes ; En 2018, 9 femmes contre 111 hommes dans le monde** dirigent des sociétés cotées en bourse ; l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de **15,4 %** ; **les femmes constituent 70 % des 1,2 milliards de personnes** vivant avec moins de 1 dollar/jour¹ ;
- En 2022, Les femmes perçoivent en moyenne 1 272 euros, **soit 24 % de moins que les hommes (1 674 euros)**² ;
- Les femmes consacrent 2h45 par jour aux loisirs, les hommes 3h20 par jour = 35 minutes de moins / jour **soit 245 minutes de moins par semaine (presque 4 heures)**³ ;
- **Dans 9 cas sur 10, ce sont des mères** qui élèvent seules leur(s) enfant(s) ; 33 % des femmes de familles monoparentales vivent en HLM et 40% sont inactives⁴ ;
- En moyenne, **1 femme meurt** sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint **tous les 2,5 jours, en 2018 : 112 femmes** ont été tuées en France en 2022⁵ ;
- **12 000 femmes en France meurent chaque an du cancer du sein**, qui est le 2^{ème} cancer le plus fréquent (après la prostate) ; **1 femme sur 8** risque de développer un cancer du sein au cours de sa vie ;
- **1 fille sur 8 pratique une activité sportive dans les quartiers défavorisés** contre 4 garçons sur 8⁶ ;
- 85% des femmes estiment subir **la charge mentale**⁷ ;
- **La 1^{ère} cause de décès chez les femmes** sont les maladies cardiovasculaires ;
- Les femmes sont sous-représentées dans les métiers du sport, les espaces de gouvernance et de direction.

Le sujet des violences au sein des couples

En 2019 :

- **25 enfants mineurs sont décédés**, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

- **84 %** des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 41 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon.

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 000 femmes.

7 femmes victimes sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés.

8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Parmi ces femmes victimes, 18% déclarent avoir déposé une plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences.

En 2020, 102 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire.

Le sujet des violences sexuelles

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de viols et/ou de tentatives de viol est estimé à **94 000 femmes**.

Dans 91% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime. Dans 47 % des cas, c'est le conjoint ou l'ex-conjoint qui est l'auteur des faits.

Suite aux viols ou tentatives de viol qu'elles ont subi, seules 12 % des victimes ont porté plainte (qu'elles aient ensuite maintenu ou retiré cette plainte).

Par ailleurs, en 2016, l'enquête « Violences et rapports de genre » (VIRAGE) menée par l'INED, a permis de mesurer le nombre de personnes ayant subi des violence sexuelles (viols, tentatives de viol, attouchements du sexe, des seins ou des fesses, baisers imposés par la force, pelotage) au cours de leur vie. Ces violences ont concerné 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes âgés de 20 à 69 ans.

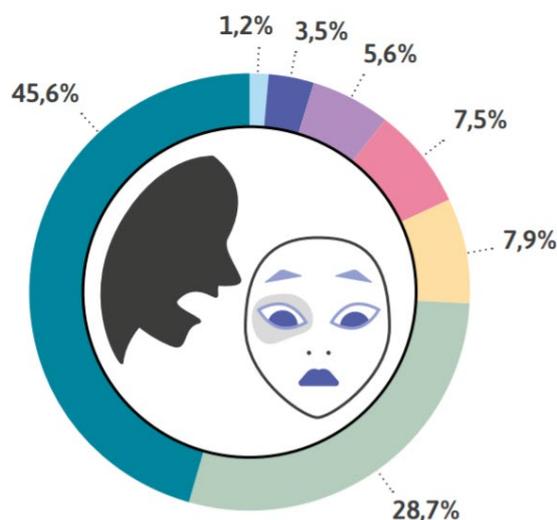
83 % des victimes de violences sexistes et sexuelles dans le milieu du sport sont des femmes.

le sujet spécifique des violences conjugales et du confinement

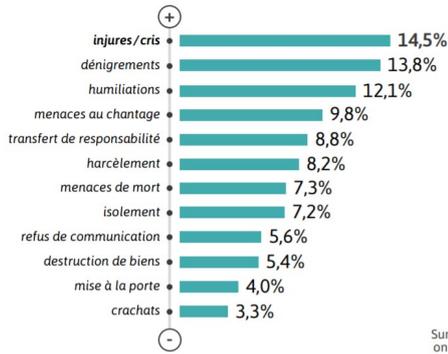
[Le bilan des violences faites aux femmes durant le confinement](#), publié par la MIPROF en juillet 2020, confirme leur forte hausse entre le 16 mars et le 10 mai 2020. Le nombre d'appels au 3919 a bondi : la plateforme a reçu 44 235 appels et déclenché une prise en charge pour 15 610 d'entre eux. Les appels pour violences conjugales ont triplé par rapport à 2019 sur la même période : ils représentaient 9% des appels en 2019, 19% au début 2020 et 25% pendant le confinement. Le ministère de la justice a enregistré moins de féminicides mais plus de tentatives de meurtre.

Formes de violences (proportions sur 470 femmes)

- psychologiques (1 299)
- physiques (816)
- économiques (224)
- liées à la privation (214)
- sexuelles (159)
- administratives (100)
- juridiques (34)



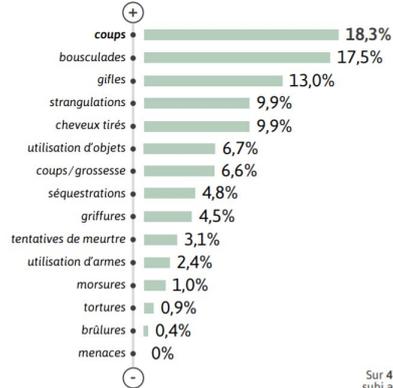
Psychologiques



250

Sur 470 femmes, 250 femmes ont subi au moins 1 violence psychologique.

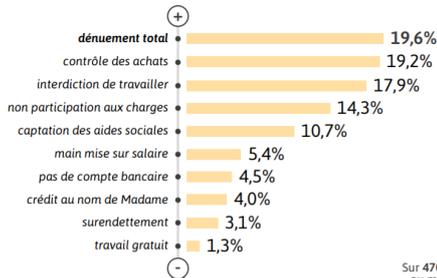
Physiques



210

Sur 470 femmes, 210 femmes ont subi au moins 1 violence physique.

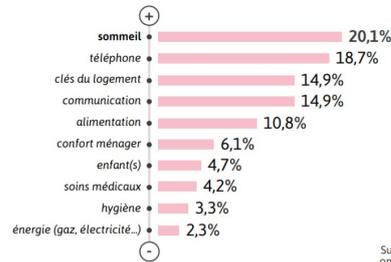
Économiques



98

Sur 470 femmes, 98 femmes ont subi au moins 1 violence économique.

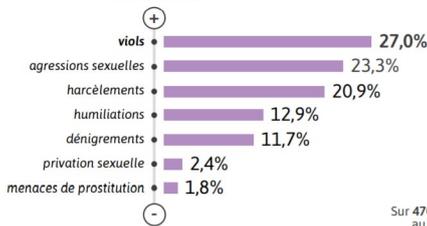
Liées à la privation



91

Sur 470 femmes, 91 femmes ont subi au moins 1 violence liée à la privation.

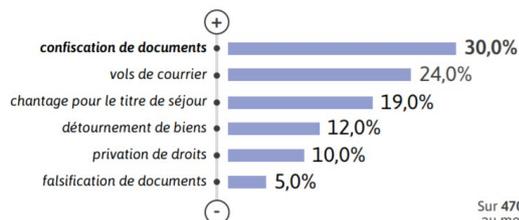
Sexuelles



80

Sur 470 femmes, 80 femmes ont subi au moins 1 violence sexuelle.

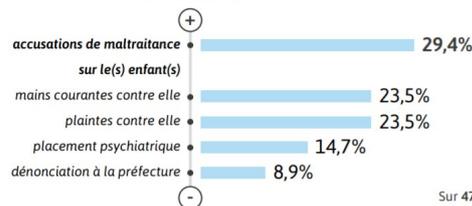
Administratives



56

Sur 470 femmes, 56 femmes ont subi au moins 1 violence administrative.

Juridiques



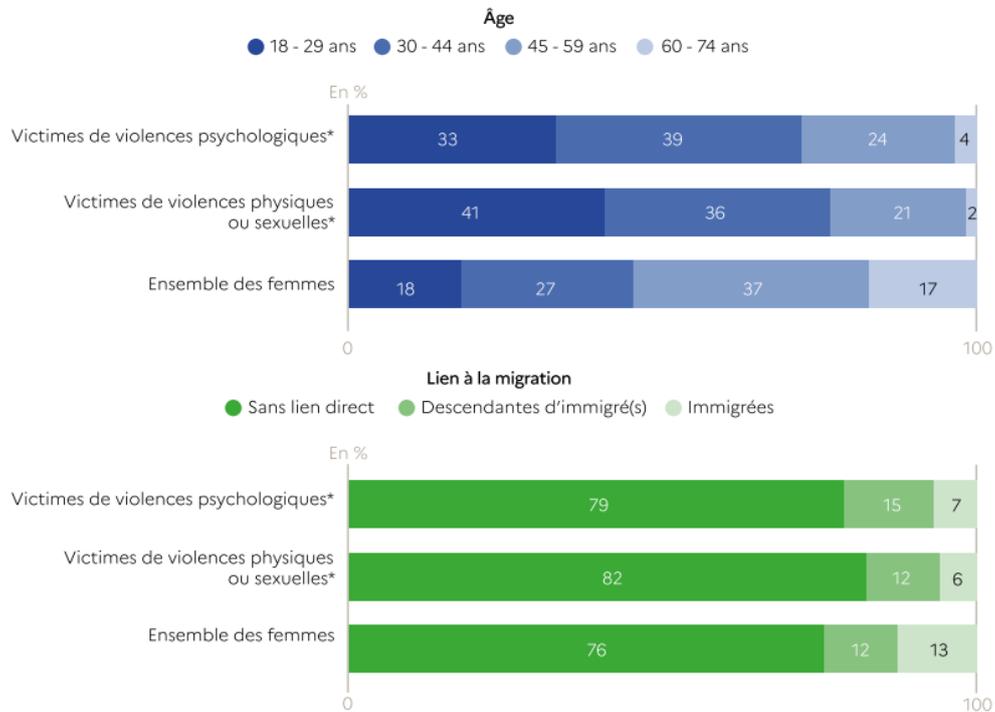
26

Sur 470 femmes, 26 femmes ont subi au moins 1 violence juridique.

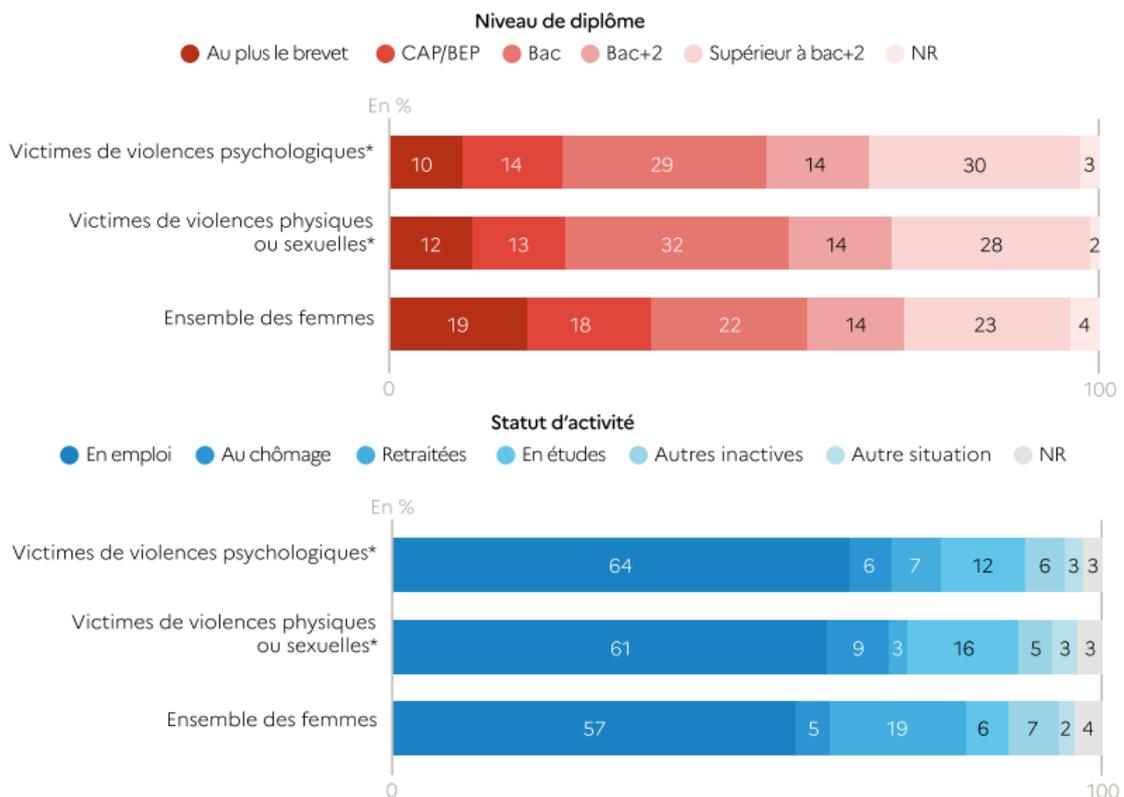
Les actes sexistes sont massivement commis par des hommes contre des femmes. Toutes infractions pénales confondues, 87 % des victimes d'actes sexistes sont des femmes et 91 % des mis en cause sont des hommes. Par ailleurs, si le sexisme vécu par les françaises prend différentes formes (remarques, blagues, etc.), il est subi par la quasi-totalité d'entre elles : 99 % des femmes disent avoir été victimes d'un acte ou commentaire sexiste en 2019. La nouvelle génération se déclare moins tolérante face au

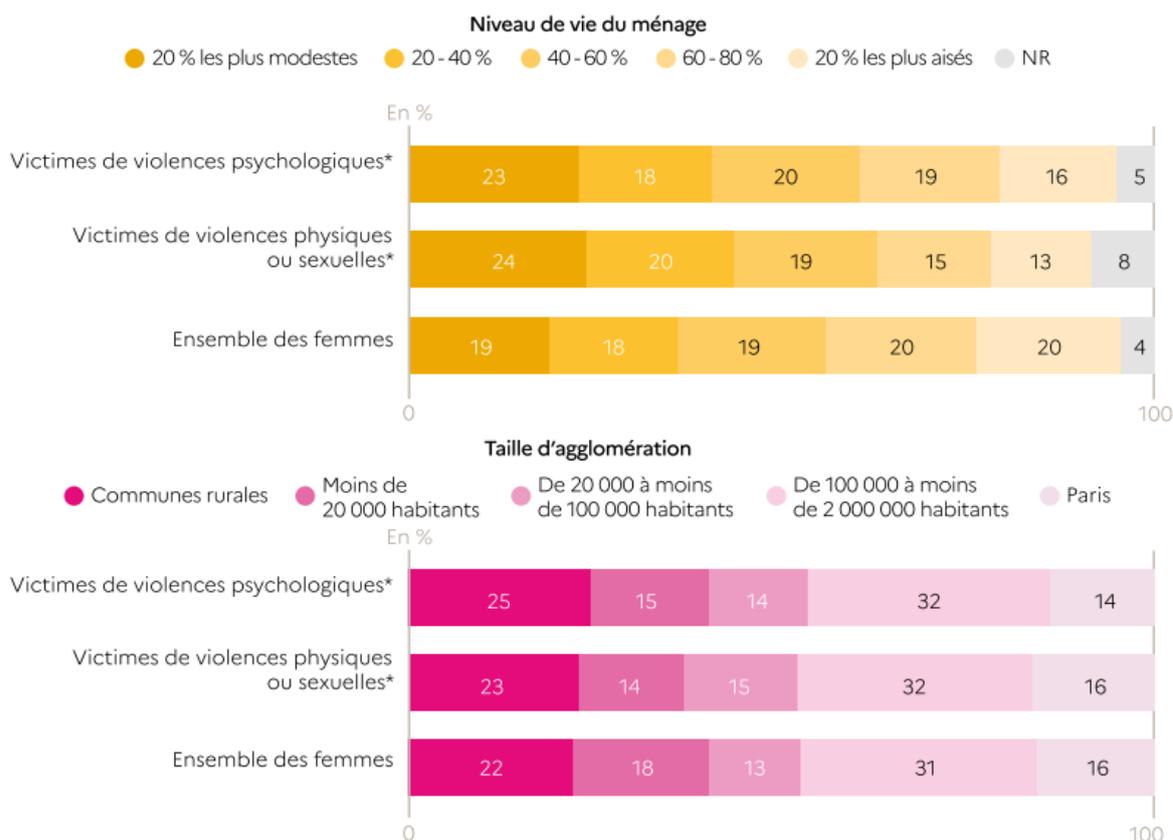
sexisme et également plus combattive face à lui : 92 % des jeunes considèrent que le sexisme est un problème dans notre société.

Figure 2.9 > Caractéristiques sociodémographiques des femmes victimes de violences par partenaire au cours des 5 dernières années



> **Violences par partenaire**





Dans cette étude, le lien entre les caractéristiques sociodémographiques de la victime et la survenue des violences a été étudié. Il s'agit ici de victimes de violences par partenaire au cours des 5 dernières années.

En 2021, les proportions de femmes âgées de 18 à 29 ans et de 30 à 44 ans sont particulièrement élevées parmi les victimes par partenaire au cours des 5 dernières années comparativement à la moyenne.

En lien avec cette importante surreprésentation des jeunes femmes, certaines catégories de population apparaissent également surreprésentées parmi les victimes : les titulaires d'un niveau supérieur à Bac+2 (30% parmi les victimes de violences psychologiques et 28% pour les victimes de violences physiques ou sexuelles contre 23% parmi les 18-74 ans), les personnes en études (12% et 16% contre 6%).

C'est également le cas pour les personnes appartenant aux 20% de ménages les plus modestes : 23% parmi les victimes de violences psychologiques et 24% pour les victimes de violences physiques ou sexuelles contre 19% parmi les 18-74 ans.

Parmi toutes les caractéristiques présentées, seule l'âge apparaît comme un facteur fortement associé à la probabilité d'être victime de violences par partenaire au cours des 5 dernières années.

Principales données 2022

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

118 femmes ont été tuées par leur (ex-)partenaire

- Soit 1 féminicide tous les 3 jours
- 1 femme sur 3 avait subi au moins une forme de violences antérieures au sein du couple

321 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques ou verbales par leur (ex-) partenaire sur une année (en 2021)

- 7 femmes victimes sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés
- 7 femmes victimes sur 10 déclarent avoir subi des dommages psychologiques très ou plutôt importants
- Moins d'1 femme sur 5 déclare avoir porté plainte
- Plus d'1 femme sur 5 déclare n'a effectué aucune démarche

239 000 victimes de violences au sein du couple ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie

- 86 % des victimes sont des femmes
- Ces violences représentent 71 % de l'ensemble des faits de violences volontaires dont les femmes majeures sont victimes et 41 % de l'ensemble des faits de viols dont les femmes majeures sont victimes

100 000 mis en cause ont été impliqués dans des affaires de violences au sein du couple traitées par les parquets

- 37 800 auteurs ont été condamnés
- 94 % des personnes condamnées pour des faits de violences au sein du couple sont des hommes

VIOLENCES SEXUELLES

(COUPLE ET HORS COUPLE)

217 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de viols, tentatives de viol et/ou agressions sexuelles l'année précédente (en 2021)

- Plus de la moitié des victimes de violences sexuelles sont des femmes de 18 à 24 ans
- 58 000 victimes déclarent avoir subi au moins 1 viol
- 6 % des femmes victimes déclarent avoir déposé plainte
- 1 femme victime sur 3 déclare n'avoir effectué aucune démarche

87 000 victimes mineures et majeures de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie

- 87 % des victimes sont des femmes
- 56 % des victimes sont mineures (dont 83 % sont des filles)
- Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées a plus que doublé depuis 2016

Plus de 49 000 mis en cause ont été impliqués dans des affaires de violences sexuelles traitées par les parquets

- 7 600 auteurs ont été condamnés (viols, agressions sexuelles, harcèlement sexuel, atteinte sexuelle, exhibition sexuelle)
- 99 % des personnes condamnées pour des faits de violences sexuelles sont des hommes

118

femmes ont été tuées par leur (ex-) partenaire en 2022

2. Un vécu des violences encore massif

Le sexisme est un tout : il procède d'une représentation du monde fondée sur l'inégalité entre les femmes et les hommes, considérée comme naturelle. Il est la source de tous les stéréotypes de genre. Le sexisme engendre, non seulement des inégalités, mais aussi des violences sexistes et sexuelles. Il est à l'origine d'un **continuum⁶ des violences**, des plus anodines en apparence aux plus graves, et c'est précisément pour cette raison qu'il faut s'y attaquer. Ainsi, sur cette troisième édition, les femmes sont toujours autant nombreuses à déclarer avoir déjà **personnellement vécu une situation sexiste** : c'est le cas de quasiment **9 femmes sur 10 (86 %)**.

86 %

des femmes ont vécu
une situation sexiste.

a. Les violences sexuelles s'exercent à des taux toujours plus alarmants

Dans le détail, une majorité restitue toujours des situations de sexisme « ordinaires » mais l'enquête montre également que les **situations de violence, discriminations et harcèlements sont vécues dans des proportions alarmantes**. Comme illustré derrière

37 %

des femmes ont vécu
au moins une situation
de non-consentement.

l'auteur d'au moins une situation de non-consentement⁸ : ce décalage évoque toujours un manque de prise de conscience notable de la part des hommes et contraste avec la progressive libération de la parole et la dénonciation des violences par les victimes. Selon les dernières données officielles⁹, **le nombre de violences sexuelles enregistrées a en effet doublé entre 2017 et 2022¹⁰**. Selon les chiffres de l'enquête de victimation Genèse, qui vise à restituer la réalité et la spécificité des violences sexistes et sexuelles – dont une part très importante n'est précisément pas déclarée aux autorités – plus d'1 femme sur 4 déclare avoir subi au moins une fois des violences psychologiques par partenaire, et 1 sur 6 des violences physiques¹¹. Enfin, concernant les féminicides, c'est-à-dire le meurtre d'une femme parce que c'est une femme, **118 femmes en ont été victimes en 2022¹²**, mais nous signalons **leur baisse** en 2023 selon les dernières estimations, à périmètre constant, puisqu'ils seraient au nombre de 94. Cela, nous ne pouvons que l'espérer, conforte l'idée que les moyens mis en œuvre pour lutter contre les violences ont des effets. **Les violences envers les femmes sont aussi économiques¹³**, privant parfois totalement les femmes de leur autonomie financière : en 2021, **un quart des femmes appelant le 3919** dénonçait des violences de cet ordre au sein du couple¹⁴, et plus de **4 Françaises sur 10** connaissent au moins une forme de violences économiques conjugales au cours de leur vie¹⁵. **Enfin, les violences s'exercent sur les enfants** : la fin de l'année 2023 a été marquée par la publication très attendue du rapport de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)¹⁶ : **160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles** chaque année, et **5,4 millions de femmes et d'hommes adultes en ont été victimes dans leur enfance¹⁷**.

Le sujet des violences dans le sport : Etat des lieux (Source la Voix de l'Enfant).

Ces dernières années ont été marquées par des témoignages d'anciennes sportives et anciens sportifs de haut niveau victimes de violences – sexuelles, physiques et morales – lorsqu'ils n'étaient que des enfants ou des adolescents, comme l'Ambassadrice Sarah Abitbol. Des violences encore trop fréquentes et parfois « acceptées » par les parents. Concrètement, où en est-on en 2024 ?

Comment lutter contre les violences dans le sport ?

Fin 2019, le média Disclose publie les résultats d'une enquête de 8 mois sur [la pédocriminalité et les violences sexuelles dans le sport](#). 77 affaires dans 28 disciplines ont ainsi été recensées depuis 1970 faisant 276 victimes, dont la plupart étaient âgées de moins de 15 ans au moment des faits.

En parallèle, la parole des victimes de violences dans le sport s'ouvre. Parmi elles, citons l'ancienne joueuse de tennis Isabelle Demongeot, violée dès l'âge de 14 ans par son entraîneur, Régis de Camaret. Les viols se répéteront pendant 9 ans ! Ou la championne de patinage artistique, Sarah Abitbol, qui, dans son ouvrage « *Un si long silence* » paru en 2020, brise l'omerta en révélant le viol dont elle a été victime entre ses 15 et 17 ans par son entraîneur, Gilles Beyer.

La Voix de Sarah, membre de La Voix De l'Enfant

À la suite de la publication de son ouvrage, Sarah Abitbol a créé, avec le soutien de La Voix De l'Enfant, l'association [La Voix de Sarah](#) pour aider les victimes de violences sexuelles dans le sport. En 2021, elle s'engage pour les enfants en devenant ambassadrice de La Voix De l'Enfant. Le 6 juin, elle organisait à la Cité Audacieuse une soirée « Donnons de la voix pour un sport sans violence ».



Plusieurs athlètes, dont Sarah, ainsi que des organisations telles que Colosse aux pieds d'argiles, sont alors revenues sur les abus dont elles ont été victimes. Des spécialistes des violences faites aux enfants ont également pris la parole : psychologue, journaliste, autrice et chargée de mission au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

S'il reste encore beaucoup à faire dans la prévention des violences dans le sport, notamment dans la formation des acteurs de santé (médecins généralistes et psychothérapeutes en tête), plusieurs actions concrètes néanmoins, pour lutter contre toute forme de violence dans le sport, ont été entreprises à la suite de la prise de parole de notre ambassadrice, telles que :

- La création de [la cellule Signal-sports](#) pour traiter les signalements de violences sexuelles, physiques et/ou psychologiques, de propos sexistes, d'emprise, de maltraitances, mais aussi les situations de complicité ou de non-dénonciation. À ce jour, plus de 2 000 signalements ont été reçus !
- L'ouverture de quelque 800 enquêtes et procédures administratives.
- La promulgation de la loi Abitbol le 8 mars 2024 afin de renforcer la protection des mineurs dans le sport. La loi impose notamment aux fédérations de procéder à « un contrôle d'honorabilité », c'est-à-dire de vérifier les antécédents judiciaires des encadrants.

Avec ses professionnels, La Voix de Sarah se met à la disposition des victimes pour les écouter, les aider et les orienter.

Agir contre l'exploitation en marge des grands événements sportifs

En 2024, [le collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »](#), composé de 28 associations françaises, lance une grande campagne de sensibilisation pour rappeler que Les JO doivent être un moment sportif exceptionnel et une fête pour petits et grands.

À cette occasion, le collectif publie « Agir contre l'exploitation en marge des grands événements sportifs » qui se veut à la fois un recueil de témoignages et un guide pour mieux comprendre comment repérer les actes de maltraitance qui ont tendance à se multiplier lors de grands événements comme les Jeux Olympiques et Paralympiques.

6 adolescents accueillis par La Vie Active (association membre de La Voix De l'Enfant qui accompagne des mineurs non accompagnés) ont été interviewés : 4 pratiquent le football, 1 pratique la course et 1 du cricket.

Consulter le manifeste [« Agir contre l'exploitation en marge des grands événements sportifs »](#)

38% des parents ont connaissance de violences durant les activités sportives

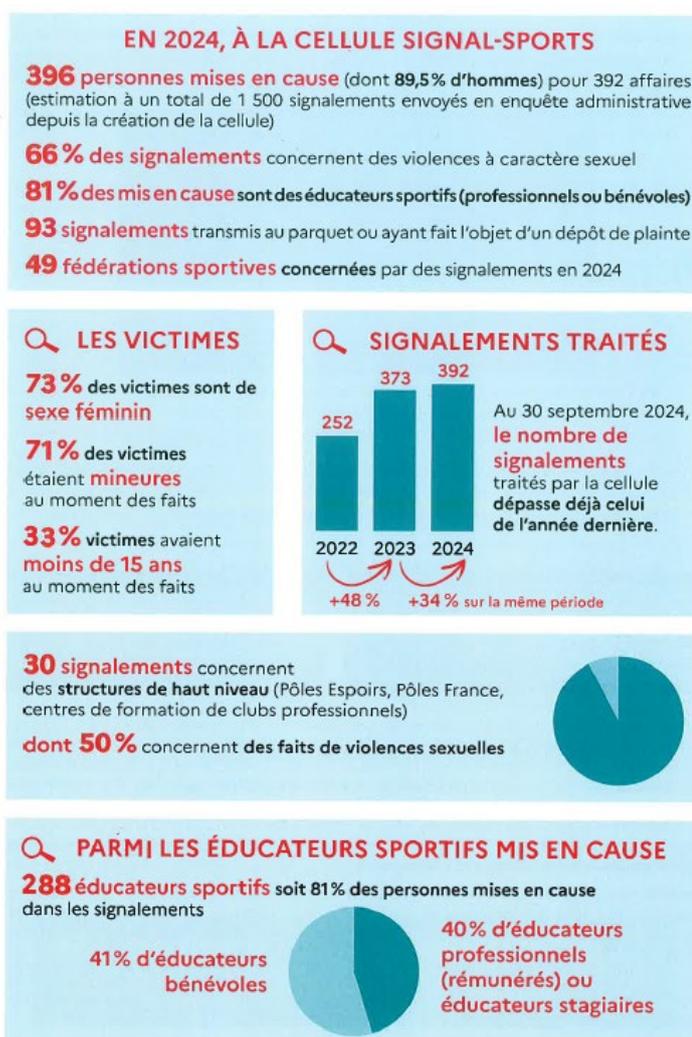
Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Fondation pour l'Enfance s'est mobilisée pour mettre en lumière une réalité souvent occultée : la banalisation des Violences Éducatives Ordinaires (VEO) au sein de la pratique sportive.

Pour sa seconde édition du baromètre [« Éducation sans violences : usages et perception des parents »](#), l'étude a dépassé le cadre domestique pour s'étendre au milieu sportif. Objectif : mieux appréhender et prévenir les violences physiques et psychologiques susceptibles de s'établir entre les entraîneurs et les enfants avec des répercussions potentielles sur la santé et le développement de ces derniers.

La Fondation pour l'Enfance a présenté les résultats de ce baromètre lors d'un colloque le 6 juin dernier. Il ressort notamment que :

- 90% des parents parlent des entraînements avec leurs enfants.
- **38% des parents ont connaissance de violences de tout type, infligées à leur enfant durant leur activité sportive.**
- Pour 69% des parents, la pratique des violences dans le milieu du loisir sportif est très répandue.
- 42% estiment qu'il faut savoir dépasser et accepter le stress et les violences exercées par l'entourage pour performer dans le sport.
- 36% pensent que pour faire progresser un enfant dans sa discipline, il faut le forcer à exercer et lui faire ressentir une certaine forme de pression régulière pour qu'il se dépasse.
- Et 33% affirment même qu'un enfant ne pourra atteindre un haut niveau que s'il est soutenu par son entraîneur, et cela implique parfois des violences psychologiques ou verbales voire physiques (d'être bousculé verbalement, parfois physiquement).

Signal-Sports : synthèse et points clés 2024



🔍 LES TYPES DE VIOLENCES SIGNALÉES

66% des signalements concernent des violences à caractère sexuel

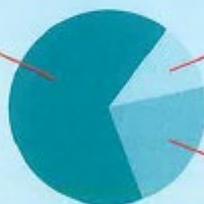


34% des signalements concernent des faits de violences psychologiques, morales et psychiques

6 signalements concernent des affaires en lien avec le handicap

114 mesures administratives prononcées par les Préfets de département (pour les signalements reçus en 2024)

75 mesures d'urgence (interdiction d'exercer temporaire)



13 notifications d'incapacité

26 mesures administratives pérennes (interdiction d'exercer définitive)

🔍 DEPUIS LA CRÉATION DE LA CELLULE SIGNAL-SPORTS

59% des affaires sont closes, soit 542 dossiers

1 597 signalements traités par les services départementaux

1 680 personnes mises en cause dans le cadre d'une enquête administrative

799 mesures administratives prises par les Préfets de département pour écarter les personnes mises en cause

Près d'1 signalement sur 2 aboutit à une mesure administrative permettant de protéger les pratiquants